

DÉCHETS VERTS

ENCOMBRANTS

<p>AYGUEMORTE-LES-GRAVES BEAUTIRAN CASTRES-GIRONDE ISLE SAINT-GEORGES SAINT-MÉDARD-D'EYRANS</p>	<p>19 janvier 7 avril (mercredi) 4 mai 1^{er} juin 7 septembre 5 octobre 3 novembre (mercredi)</p>	<p>BEAUTIRAN CASTRES-GIRONDE</p>	<p>7 janvier 1^{er} avril 1^{er} juillet 7 octobre</p>
<p>LÉOGNAN</p>	<p>26 janvier 13 avril 11 mai 8 juin 14 septembre 12 octobre 9 novembre</p>	<p>AYGUEMORTE-LES-GRAVES ISLE SAINT-GEORGES SAINT-MÉDARD D'EYRANS</p>	<p>14 janvier 8 avril 8 juillet 14 octobre</p>
<p>CABANAC-ET-VILLAGRAINS LA BRÈDE MARTILLAC SAINT-MORILLON SAINT-SELVE SAUCATS</p>	<p>2 février 20 avril 18 mai 15 juin 21 septembre 19 octobre 16 novembre</p>	<p>CABANAC-ET-VILLAGRAINS SAINT-MORILLON SAINT-SELVE</p>	<p>21 janvier 15 avril 22 juillet 21 octobre</p>
<p>CADAUJAC</p>	<p>9 février 27 avril 26 mai (mercredi) 22 juin 28 septembre 26 octobre 23 novembre</p>	<p>CADAUJAC</p>	<p>4 février 6 mai 9 septembre 4 novembre</p>
		<p>LA BRÈDE MARTILLAC SAUCATS</p>	<p>11 février 20 mai 16 septembre 18 novembre</p>
			<p>18 février 27 mai 23 septembre 25 novembre</p>

La collecte des déchets verts ne devra pas dépasser les 1m³
Les feuilles mortes et tontes de gazon devront être présentées en sacs ouverts.
Les sacs jaunes de collecte sélective ne sont pas destinés à cet usage.
Les branchages sont présentés en fagots et ne doivent pas dépasser la longueur d'1m50. Les troncs d'arbres ne doivent pas dépasser 10 cm de diamètre. La collecte des encombrants ne devra pas dépasser les 3m³.
Les appareils électriques et l'électroménager ne sont pas pris en compte. Ils doivent être amenés en déchèterie.

INSCRIPTION :

prise en compte des inscriptions jusqu'à 16h la veille des collectes

0 805 020 002

encombrants.montesquieu@groupenicollin.com
dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com